

## A R R Ê T É

**portant règlementation de la circulation  
sur la Route Départementale n° 22  
du PR 16+100 au PR 16+200  
sur le territoire de la Commune de MONTBOUCHER**

Référence du dossier :

2	6	B	G	R	0	1	4	R	A
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

### La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

**VU** le code de la route ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (1<sup>ère</sup> partie – Généralités) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 juin 1977 et arrêtés subséquents ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 décembre 2011 modifié ;

**VU** le règlement de voirie départementale adopté par délibération du Conseil Général du 6 juillet 1992, modifié le 2 mai 2005, le 21 octobre 2013 et le 4 juillet 2025 ;

**VU** l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental n° 2026 - 099 du 01/04/2026, et son annexe, portant délégation de signature à Monsieur Laurent RICHARD, Directeur des Routes au sein du Pôle Cohésion des Territoires ;

**VU** la demande de Mergnat Travaux Forestiers 65 rue des Alouettes 87270 CHAPTELAT, représentée par Monsieur Batiste MERGNAT, en date du 10 mai 2026 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires ;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnes chargées de l'élagage et de l'abattage des arbres en bord de route, il y a lieu de règlementer la circulation sur la Route Départementale n° 22;

# ARRÊTENT

## **Article 1er**

La circulation sera alternée sur la Route Départementale n° 22 du PR 16+100 au PR 16+200 sur le territoire de la Commune de MONTBOUCHER du mardi 26 mai 2026 au vendredi 5 juin 2026.

## **Article 2**

La circulation sera alternée par feux de chantier KR11 ;  
La vitesse sera limitée à 50 km/h.  
Le dépassement sera interdit ;  
Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;  
La fin des prescriptions sera signifiée aux usagers par la pose de panneaux B31.

## **Article 3**

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

Elle sera mise en place et entretenue par Mergnat Travaux Forestiers 65 rue des Alouettes 87270 CHAPTELAT, représentée par Monsieur Batiste MERGNAT, sous le contrôle de l'Unité Territoriale Technique de BOURGANEUF [utt\\_bourganeuf@creuse.fr](mailto:utt_bourganeuf@creuse.fr) au 05 87 80 90 50.

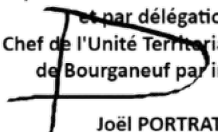
## **Article 4**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **Article 5**

Monsieur le Directeur général des services du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Directeur général adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la législation en vigueur.

À Bourganeuf, le 19 mai 2025

Pour la présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Chef de l'Unité Territoriale Technique  
de Bourganeuf par intérim,  
  
Joël PORTRAT

**Destinataires :**

- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires  
du Conseil Départemental de la Creuse..... 1 ex.
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse ..... 1 ex.
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse ..... 1 ex.
- Monsieur le Directeur du S.A.M.U. de la Creuse ..... 1 ex.
- Entreprise Mergnat Travaux Forestiers [entreprisebbf@gmail.com](mailto:entreprisebbf@gmail.com) ..... 1 ex.
- Direction des Transports Routiers de Voyageurs – Site de GUERET  
56 bis, avenue du Berry – CS 1003 – 23000 GUERET ..... 1 ex.
- Unité Territoriale Technique de BOURAGNEUF ..... 1 ex.
- Cellule Expertise Technique et Modernisation (sesr@creuse.fr)..... 1 ex.

# Chantiers fixes

CF24

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée  
Route à 2 voies

